



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 34943

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmières puéricultrices en France. En effet, ces dernières ont vu leur profession évoluer au fil des années. Il est notamment question d'un programme de formation qui ne correspond plus à la réalité de leur métier : il est obsolète. Ainsi, ce programme n'a pas été mis à jour depuis trente ans. Il semble important, pour une meilleure qualité du travail fourni et donc une meilleure prise en charge de l'enfant, qu'il soit réformé. La seconde revendication formulée par les professionnels de ce secteur est la reconnaissance et la valorisation de l'exercice des puéricultrices dans le système de soins, tant sur le lieu de travail, qu'au sein de la famille de l'enfant. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

Toutes les professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation dans la perspective d'une reconnaissance de leur cursus à un grade universitaire et de leur intégration dans le schéma licence-master-doctorat. S'agissant des infirmières puéricultrices, ce travail a commencé en 2008 sur la base du référentiel d'activités et de compétences et s'est poursuivi avec d'importants travaux sur le référentiel de formation conduits par le ministère chargé de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en partenariat avec les professionnels. La formation d'infirmière puéricultrice doit s'adapter au niveau d'exigence de l'exercice (prise en charge de l'enfant et de sa famille, du grand prématuré à l'adolescent) et à son étendue (d'une unité de réanimation pédiatrique à la direction d'un centre de protection maternelle et infantile). Une mission de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS / IGAENR) diligentée par le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est actuellement en cours et devrait rendre ses conclusions dans les prochaines semaines. Celles-ci permettront de définir le cadre du futur diplôme et le calendrier permettant d'en finaliser la réingénierie.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34943

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7958

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9029